

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du mardi 23 avril 2024****Date de convocation :** 18 avril 2024**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Date d'affichage :** 18 avril 2024**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 15

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 23 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Etaients présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUSAS, BRIARD, DURAND, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaients absents excusés :** Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme NABUCET pouvoir à Mme DURAND, M RENOUARDIERE,

**Etaients absents :** MM BELLANGER, LEMOINE.

**Mme DURAND est nommée secrétaire.**

**RAPPORTEUR : M CHOLET**

**DELIBERATION N°2024-2-027 : Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur le territoire de Fréhel**

M CHOLET présente à l'Assemblée les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones, suite aux réunions du groupe de travail ainsi qu'à la consultation du public.

En effet, conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes :

- Concertation publique du 2 au 16 avril 2024 avec mise à disposition du dossier afférent ainsi que du registre correspondant,
- Deux permanences avec l' élu référent les vendredis 5 et 12 avril 2024 en mairie.

Les zones concernées sont les suivantes :

- **Potentiel d'implantation d'Eolien terrestre** : Aucun potentiel n'a été identifié sur les propositions initiales, ce qui a été confirmé par le groupe de travail. Il est proposé d'entériner cette cartographie en l'état (cf carte annexée à la délibération).
- **Potentiel d'implantation photovoltaïque au sol** : Deux zones d'implantation avaient été identifiées sur la cartographie initiale. Seulement, ces zones étant situées d'une part l'une en Natura 2000 et l'autre en trame Verte et Bleue, et d'autre part en zones submersibles, le groupe de travail propose de ne pas retenir de telles zones sur la Commune (cf carte annexée à la délibération).
- **Potentiel d'implantation photovoltaïque sur toiture** : La cartographie initiale prévoyait un potentiel sur l'ensemble de la Commune sauf pour les sites classés ou inscrits. Le groupe de travail propose de considérer l'ensemble du territoire communal, y compris dans les périmètres classés ou inscrits, comme potentiel d'implantation photovoltaïque sur toiture, étant entendu que dans les sites classés ou inscrits, la procédure afférente d'urbanisme pourra éventuellement restreindre cette possibilité conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. (cf carte annexée à la délibération).
- **Potentiel d'implantation photovoltaïque sur ombrière de parking** : La cartographie initiale identifie un nombre important de parkings (privés et publics) pouvant accueillir des ombrières. Le groupe de travail, après étude de la cartographie :

Propose de retirer les parkings suivants :

- Parking devant la stèle « Brouard » au vu de l'impact fort sur le paysage,
- Parking de l'Anse du Croc : idem
- Parking de Port à la Duc : idem
- Parking de l'Eglise, place de Chambly (impact fort sur le patrimoine et le paysage).

Propose d'ajouter le parking des installations sportives de la Ville Oie.

Lors de la concertation, il a été mentionné dans le registre une demande pour ajouter un potentiel sur les parkings des entreprises en zones d'activités. Seulement, ces zones étant situées en entrées de bourg, l'impact sur le paysage par la multiplicité des installations pouvant être fort, le groupe de travail propose de ne pas retenir cette remarque, étant entendu que chaque propriétaire dans ces zones pourra néanmoins procéder à l'installation de telles ombrières. (cf carte jointe à la délibération)

Potentiel d'implantation géothermie, pompe à chaleur aérothermique, bois énergie ou autres dispositifs d'énergies renouvelables :

Aucune cartographie n'existe sur ce potentiel. Le groupe de travail propose de considérer l'ensemble du territoire communal, y compris dans les périmètres classés ou inscrits, comme potentiel d'implantation de ces énergies.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones telles que proposées ci-dessus par le groupe de travail afférent, figurant notamment en annexe à la présente délibération pour les cartes existantes,

**VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département des Côtes d'Armor, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale Dinan Agglomération,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

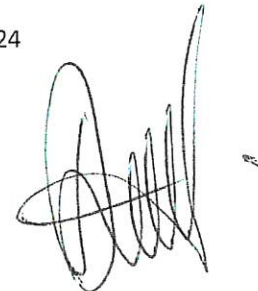
Mme DURAND

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29/04 / 2024

Le Maire,

Michèle MOISAN





# Eolien



## Commune de Fréhel

### Légende

#### Potentiel d'implantation :

- Zones à impact fort
- Zones à impact moyen
- Zones possibles
- Zones d'opportunité

#### Parcs éoliens existants

- Parc Éolien

#### Enjeux et autres informations

- Espaces boisés
- TVB
- Points de vue paysage (PNR)
- Périmètre monuments historiques
- Contour sites inscrits et classés

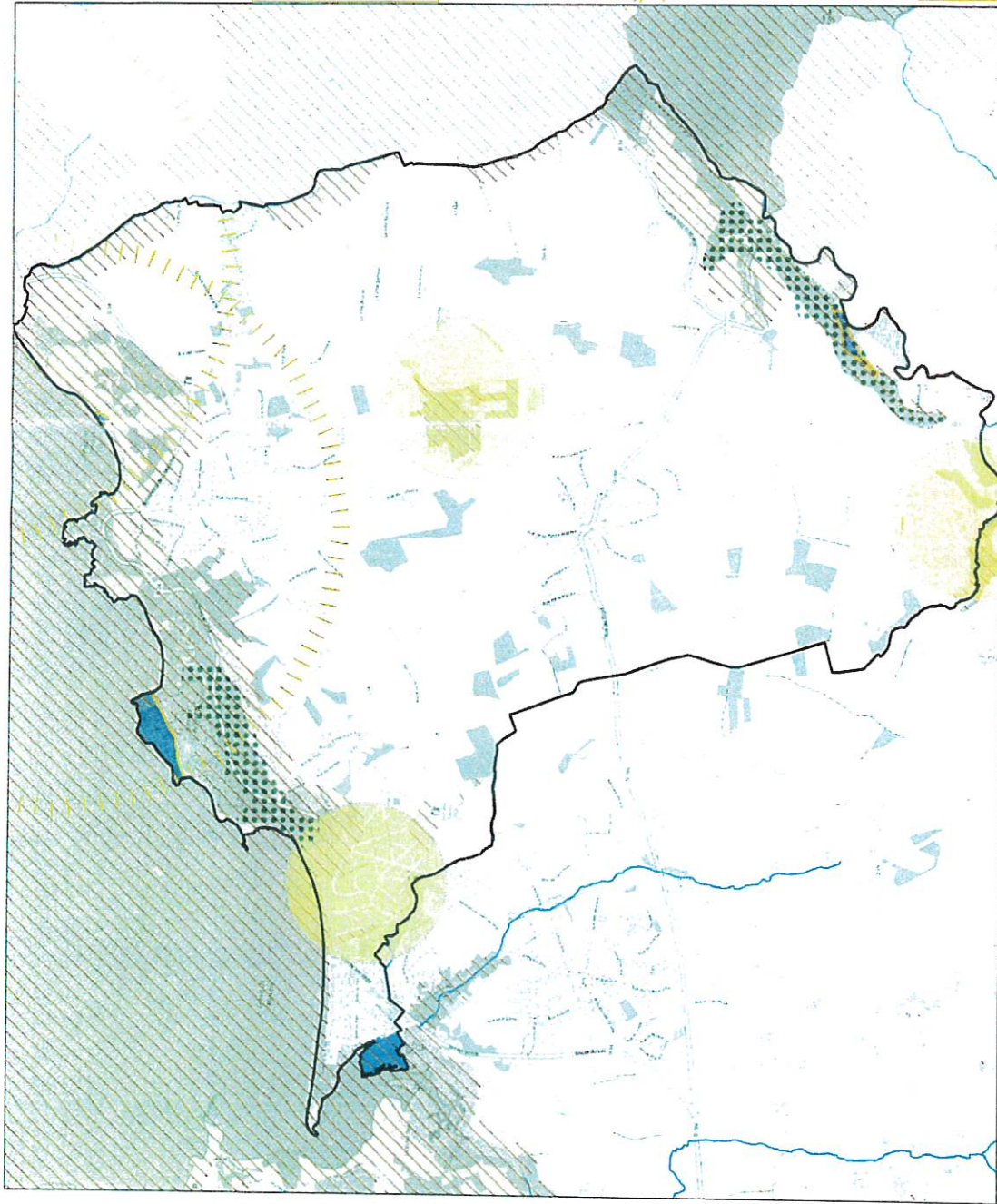
#### Couches caractérisant le territoire

#### Limites communales

- Cours d'eau et plans d'eau

#### Nombre de mâts installables sur la commune :

- En zone à enjeu moyen 0 mâts
- En zone opportunité 0 mâts





# Photovoltaïque au sol



## DINAN AGGLOMÉRATION

### Commune de Fréhel

#### Légende

##### Potentiel d'implantation :

- Zones d'opportunité
- Zones possibles
- Zones à impact moyen
- Zones à impact fort

##### Installations existantes de grande puissance

- Photovoltaïque
- Projet photovoltaïque

##### Enjeux et autres informations

- // TVB
- Espaces boisés
- Périmètre monuments historiques
- Contour sites inscrits et classés

##### Couches caractérisant le territoire

- Limites communales
- Cours d'eau et plans d'eau

##### Décomposition du gisement :

- Gisement brut : 55 GWh
- Gisement net : 0 GWh

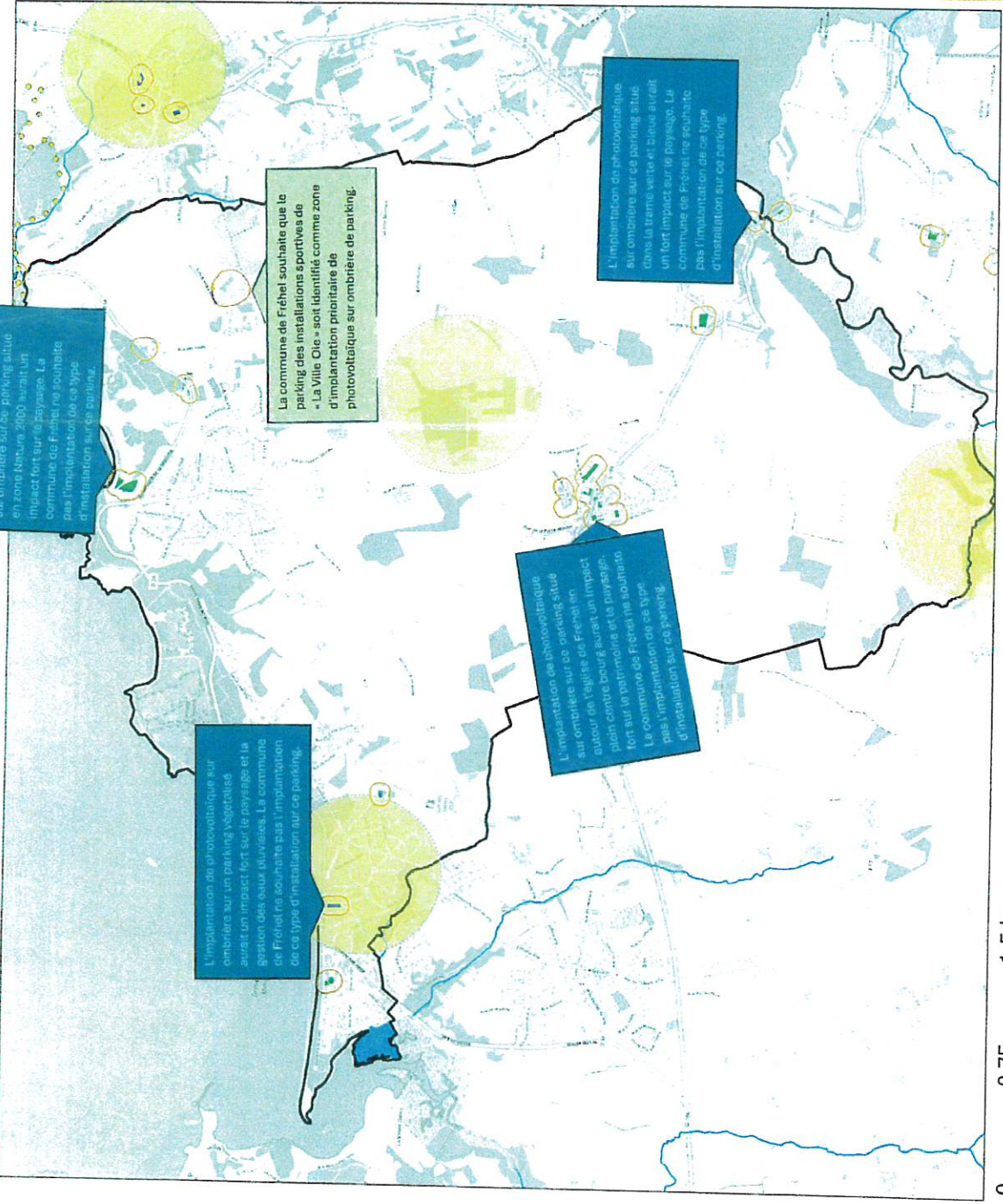
Ces parcelles sont situées en Natura 2000. L'implantation d'un champ photovoltaïque au sol dans ce secteur aurait un fort impact sur l'environnement et le paysage, de plus il est submersible. Ces parcelles ne peuvent donc pas accueillir un champ de panneaux photovoltaïques.

Ces parcelles sont situées dans la trame Verte et Bleue. L'implantation d'un champ photovoltaïque au sol dans ce secteur aurait un fort impact sur l'environnement et le paysage, de plus il est submersible. Ces parcelles ne peuvent donc pas accueillir un champ de panneaux photovoltaïques.

0 0,75 1,5 km



# Photovoltaïque sur ombrière de parking



## Commune de Fréhel

### Légende

#### Potentiel d'implantation :

- Zones d'opportunité
- Zones possibles
- Zones à impact moyen
- Zones à impact fort

#### Installations existantes de grande puissance

- Photovoltaïque
- Projet photovoltaïque

#### Enjeux et autres informations

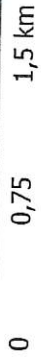
- Périmètre monuments historiques
- Contour des sites inscrits et classés

#### Couches caractérisant le territoire

- Limites communales
- Cours d'eau et plans d'eau

#### Décomposition du gisement :

- Gisement brut : 2.7 GWh
- Gisement net : 2.4 GWh





Commune de Fréhel

Légende

**Potentiel d'implantation :**

- Zones d'opportunité
- Zones possibles
- Zones à impact moyen
- Zones à impact fort

**Installations existantes de grande puissance**

- Photovoltaïque

**Enjeux et autres informations**

- Contour des sites inscrits et classés

**Couches caractérisant le territoire**

- Zonage bâtiments historiques
- SPR
- Bâtiment public

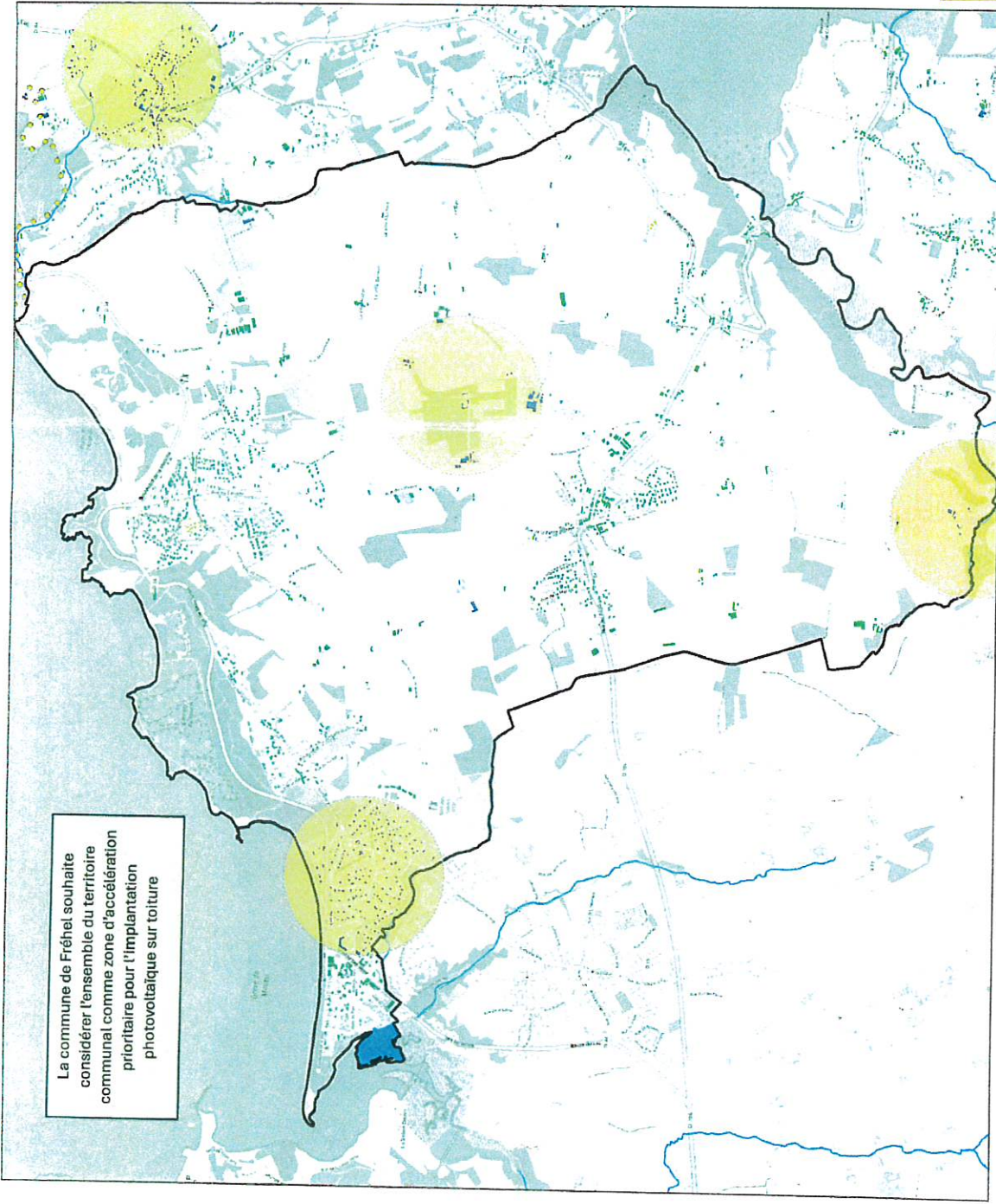
**Limites communales**

- Cours d'eau et plans d'eau

**Décomposition du gisement :**

- Gisement brut : 22 GWh
- Gisement net : 19 GWh

Photovoltaïque sur toiture



La commune de Fréhel souhaite considérer l'ensemble du territoire communal comme zone d'accélération prioritaire pour l'implantation photovoltaïque sur toiture